



Le délai de souscription de l'augmentation de capital d'IMMOFONDS suburban commence le 15 septembre 2022

13-09-2022

Le délai de souscription de l'augmentation de capital du fonds immobilier IMMOFONDS suburban, d'un montant maximum de CHF 42.6 millions, commence le 15 septembre 2022. Les fonds issus de l'augmentation de capital seront affectés à la poursuite du développement du nouveau portefeuille immobilier, lancé en décembre 2021, en suivant la stratégie de placement.

Zurich, le 13 septembre 2022 – La direction du fonds Immofonds Asset Management AG conduira, sur la période du 15 septembre 2022 au 28 septembre 2022, 12 h 00 HAEC, une augmentation de capital pour l'IMMOFONDS suburban d'un montant maximal de CHF 42.6 millions. L'augmentation de capital doit avoir lieu tout en maintenant les droits de souscription des parts existantes. Un (1) droit de souscription est attribué à chaque part existante. Un (1) droit de souscription donne droit à l'acquisition d'une (1) nouvelle part (rapport de souscription 1:1). Dans le cadre de l'augmentation de capital, 400 000 nouvelles parts au maximum seront donc émises.



Le prix de souscription s'élève à CHF 106.50 net par nouvelle part de l'IMMOFONDS suburban et a été fixé conformément au contrat de fonds (§ 17). Aucun négoce officiel des droits de souscription n'a lieu. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés échoient sans valeur après la fin du délai de souscription. Le nombre précis de nouvelles parts à émettre sera fixé après expiration du délai de souscription. La libération des nouvelles parts à émettre interviendra le 30 septembre 2022.

Dans l'hypothèse où tous les droits de souscription ont été exercés et que l'augmentation de capital est menée à bien dans son intégralité, il en résultera un volume de transactions maximal de CHF 42.6 millions. Ces nouvelles parts sont des parts de distribution pour l'exercice 2022.

Le produit d'émission sera affecté à la poursuite du développement du portefeuille immobilier de grande qualité, conformément à la stratégie de placement.

La Banque Cantonale de Zurich accompagne la transaction en tant que Selling Agent. La Banque Cantonale de Zoug assure pour l'IMMOFONDS suburban un négoce hors bourse des parts du fonds immobilier.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus d'émission au sens de l'art. 35 et suivant de la loi fédérale sur les services financiers.

L'ensemble des documents relatifs à l'augmentation de capital sont disponibles sur www.swissfunddata.ch et sur www.immofonds.ch/fr/fonds/immofonds-suburban/documents.

DONNÉES CLÉS RELATIVES À L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET CALENDRIER INDICATIF	
Volume d'émission	Maximum CHF 42.6 millions
Rapport de souscription	1:1
Nombre de parts existantes	400 000
Nombre de nouvelles parts	400 000 au maximum
Prix de souscription par part	CHF 106.50 net
Jour de référence de l'attribution des droits de souscription	14.09.2022 (après la clôture des échanges)
Délai de souscription	15.09.-28.09.2022, 12 h 00 HAEC
Libération	30.09.2022
Numéro de valeur / ISIN des droits de souscription	121670174 / CH1216701743
Numéro de valeur / ISIN des parts	114668515 / CH1146685156
Utilisation du produit d'émission	Financement de la poursuite de la croissance conformément à la stratégie de placement
Direction du fonds	Immofonds Asset Management AG, Zurich
Banque dépositaire	Banque Cantonale de Zoug, Zoug
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers AG, Zurich
Experte en estimations	Jones Lang LaSalle SA, Zurich
Selling Agent	Banque Cantonale de Zurich, Zurich